

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS  
(en milliers de Dinars)

	(Mt. en milliers de dinars)		
	au	AU	au *
	31/03/2008	31/03/2007	31/12/2007
<b>1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>46 257</b>	<b>38 544</b>	<b>181 005</b>
Intérêts et revenus assimilés	31 745	27 160	124 353
Commissions (en produits)	8 077	6 791	32 816
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5 605	4 593	22 013
Revenus du portefeuille d'investissement	830	0	1 823
<b>2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>20 368</b>	<b>19 062</b>	<b>76 221</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	19 981	19 062	75 225
Commissions encourues	368	0	996
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	0	0
<b>3) PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>25 888</b>	<b>19 482</b>	<b>104 784</b>
<b>4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>133</b>	<b>122</b>	<b>1 348</b>
<b>5) CHARGES OPERATOIRES DONT :</b>	<b>15 101</b>	<b>12 839</b>	<b>59 225</b>
Frais de personnel	10 902	9 648	39 316
Charges générales d'exploitation	4 198	3 191	19 909
<b>6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>	<b>326 788</b>	<b>311 710</b>	<b>339 930</b>
Portefeuille Titres Commercial	278 726	267 857	291 523
Portefeuille Titres d'Investissement	48 063	43 853	48 407
<b>7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>	<b>1 709 879</b>	<b>1 529 097</b>	<b>1 700 409</b>
<b>8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :</b>	<b>1 834 905</b>	<b>1 720 693</b>	<b>1 941 636</b>
Dépôts à vue	561 208	474 773	554 397
Comptes d'épargne	686 990	604 998	673 949
<b>9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>112 002</b>	<b>125 650</b>	<b>115 465</b>
<b>10) CAPITAUX PROPRES</b>	<b>92 405</b>	<b>73 691</b>	<b>91 021</b>

\* Chiffres retraités selon la dernière situation en cours de vérification avec les commissaires aux comptes

## COMMENTAIRES / INDICATEURS 2008 TRIMESTRE 1

### I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la Banque arrêtés aux 31 mars 2008 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la Banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leur cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

#### Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

#### Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

### Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2008. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2008 sont déduits du résultat.

### Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2008. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2008 sont rajoutées au résultat.

## **II/ LES FAITS MARQUANTS**

L'activité d'Attijari bank au cours du premier trimestre 2008 a été marquée par une évolution du chiffre d'affaires de 7,7 Millions de dinars, soit 20 % et du produit net bancaire de 6,4 Millions de dinars représentant 32,9 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette évolution résulte de la marge sur intérêts + 3,7 Millions de dinars, des gains réalisés sur le portefeuille titres + 1,8 Millions de dinars et des commissions + 0,9 Millions de dinars.

Quant aux charges opératoires, elles ont augmenté de 17,6%.

Durant la même période, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 6,6%. Notamment les dépôts à vue + 18 % et l'épargne + 13,6 %.

Les crédits à la clientèle ont enregistré une progression de 11,8 % par rapport à fin mars 2007.